



Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 085-200061265-20261013-2026_5_07-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2026-5-07

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 15 OCT. 2026
- la publication le : 15 OCT. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 08 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 1^{er} octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Liseron de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Raphaël FARTURA, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Marie-Thérèse BONNEAU, Christophe CABANETOS, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Sandrine MARCHAL, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Pouvoirs :

François BLANCHET à Bérangère GARRAUD,
Christophe CABANETOS à Jean-Noël MANDIN,
Sandrine MARCHAL à Catherine LAHAYE-THOUZEAU,
Yann THOMAS à Maryse AUGUIN.

Isabelle CATTEAU est désignée secrétaire de séance.

RPE : Evolution de la proposition des matinées d'éveil

Des matinées d'éveil sont proposées aux assistantes maternelles un lundi de vacances scolaires, dans les locaux de l'ALSH « La Pom'd'Happy » à Givrand. La convention de mise à disposition de la salle conclue avec la commune le 31 décembre 2026.

Depuis plusieurs années, la fréquentation des matinées d'éveil organisées à Givrand est très faible :

- 2024 : 8 matinées programmées, annulées par manque d'inscriptions.
- 2025 : 8 matinées programmées, 7 annulées par manque d'inscriptions. La séance maintenue a réuni 4 assistantes maternelles et 10 enfants.
- 2026 : 7 matinées programmées, 4 annulées, par manque d'inscriptions. La fréquentation des séances maintenues varie entre 3 et 5 assistantes maternelles et entre 6 et 13 enfants.

Proposition d'évolution

Au regard de la faible fréquentation constatée et de l'échéance de la convention de mise à disposition des locaux, il est proposé de mettre fin à l'organisation des matinées d'éveil à Givrand à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les moyens ainsi dégagés pourraient être réaffectés à des actions répondant davantage aux besoins identifiés des assistantes maternelles et rencontrant une forte demande :

- Renforcement des matinées d'éveil organisées à Notre-Dame-de-Riez, dont la fréquentation est importante et génère une liste d'attente.
- Augmentation du nombre de séances encadrées proposées au Multiplexe, qui fonctionnent très bien, les lundis matin ;
- Développement et création des propositions éducatives à destination des enfants et des assistantes maternelles (raconte-tapis, bouteilles sensorielles, coussins sensoriels, etc.), dans le cadre d'ateliers organisés les lundis matin, en alternance entre le centre socioculturel de Saint Gilles Croix de Vie et la salle du relais petite enfance de Saint Hilaire de Riez en l'absence de séances programmées au multiplexe.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette évolution qui permettrait d'optimiser les moyens du service tout en répondant plus efficacement aux attentes des professionnelles du territoire.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4, L.123-5, L.123-6, L. 214-1-3, L. 214-2-1, R.123-20, et D. 214-9,

Vu le Budget 2026,

Vu l'avis de la commission Enfance Petite enfance du 23 septembre 2026,

Vu le rapport,

Considérant la fréquentation constatée aux matinées d'éveil organisées à Givrand en 2024, 2025 et 2026,

Considérant les besoins exprimés par les assistants maternels sur le territoire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la suppression des matinées d'éveil du RPE organisées un lundi matin sur 2 sur la commune de Givrand au 31 décembre 2026 ;

Article 2 : DECIDE de ne pas renouveler la convention de mise à disposition d'une salle de l'ALSH La Pom d'Happy avec la commune de Givrand pour la réalisation de matinées d'éveil du RPE à raison d'un lundi matin sur deux sur la commune de Givrand ;

Article 3 : DECIDE de réaffecter les moyens à des actions répondant davantage aux besoins identifiés des assistantes maternelles telles que présentées au rapport.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Isabelle CATTEAU



Givrand, le 13 octobre 2026,

La Vice-Présidente du CIAS

Maryse AUGUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.